|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Logo  Description automatically generated** | **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **28ème réunion, virtuelle, 24-28 mai 2021** | | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  | |  | |
|  | | **Révision 1 du  Document** **TDAG-2****1/5-F** | |
|  | | **24 mai 2021** | |
|  | | **Original:** **anglais** | |
| Président de la Réunion de coordination des RPM | | | |
| RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DE COORDINATION DES RPM AU GCDT | | | |
|  | | | |
| **Résumé:**  Le présent document fait état des principales conclusions des Réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-21) Il couvre toutes les questions qui ont été examinées pendant les RPM.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à prendre note du présent document.  **Références:**  RPM-EUR21/34, RPM-ASP21/15, RPM-AFR21/26, RPM-AFR21/DT/2, RPM-ARB21/15, RPM‑ARB21/9, RPM-CIS21/37, RPM-AMS21/14 | | | |

# 1 Introduction

Conformément à la Résolution 31 (Rév.Hyderabad, 2010) de la CMDT, la Réunion de coordination des RPM a eu lieu en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21), qui se tiendra du 8 au 19 novembre 2021 à Addis-Abeba (Éthiopie).

En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, toutes les Réunions préparatoires régionales (RPM) se sont déroulées en ligne et ont enregistré d'excellents niveaux de participation.

Le calendrier des six RPM était le suivant:

| Dates | Région | Lien vers le rapport |
| --- | --- | --- |
| 18-19 janvier 2021 | Réunion préparatoire régionale pour la région Europe (RPM‑EUR) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D18-RPMEUR-C-0034) |
| 9-10 mars 2021 | Réunion préparatoire régionale pour la région Asie‑Pacifique (RPM-ASP) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D18-RPMASP-C-0015) |
| 29-30 mars 2021 | Réunion préparatoire régionale conjointe UIT-ATU pour la région Afrique (RPM-AFR) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D18-RPMAFR-C-0026/en) |
| 4-8 avril 2021 | Réunion préparatoire régionale pour la région des États arabes (RPM-ARB) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D18-RPMARB-C-0015/en) |
| 21-22 avril 2021 | Réunion préparatoire régionale pour la région de la Communauté des États indépendants (CEI) (RPM-CEI) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D18-RPMCIS-C-0037/en) |
| 26-27 avril 2021 | Réunion préparatoire régionale pour la région Amériques (RPM-AMS) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D18-RPMAMS-C-0014/en) |

Les participants ont élu Son Excellence M. Petr Ocko, Vice-Ministre de l'industrie et du commerce de la République tchèque, comme Président et adopté l'ordre du jour reproduit dans le Document TDAG21/CM/1-E.

Les résultats de chaque RPM ont été présentés selon la même structure, par région et dans l'ordre chronologique des réunions.

# 2 Conclusions des Réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-21

Europe

Après avoir examiné tous les documents et tenu compte de toutes les discussions, les participants à la RPM-EUR sont arrivés aux conclusions suivantes:

• Les participants à la RPM-EUR ont examiné le Rapport final du **Groupe de travail du GCDT sur les activités préparatoires en vue de la CMDT (GT-GCDT-Prep)**, salué toutes les initiations proposées jusqu'à présent et rappelé l'importance de l'implication de la jeunesse et de la participation des femmes sur un pied d'égalité à la CMDT.

• Les participants à la RPM-EUR ont examiné le Rapport final du **Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT (GT‑GCDT-RDTP)** et souligné l'importance des résultats et des propositions qu'il contient, compte tenu de la participation renforcée de l'Europe rendue possibles par la CEPT.

• Les participants à la RPM-EUR ont examiné le Rapport final du **Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle (GT-GCDT-SOP)** et attiré l'attention sur l'importance de l'alignement des activités du BDT sur les objectifs de l'Union.

• Les participants à la RPM-EUR ont reconnu que les priorités régionales de l'UIT-D constituent un mécanisme efficace pour encourager la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des Objectifs de développement durable.

• Les participants à la RPM-EUR ont salué la publication de la nouvelle série de rapports du BDT "Tendances dans le domaine du numérique", qui met en avant les nouveautés au niveau régional dans le domaine des TIC.

• La RPM-EUR a lancé le Réseau de femmes (NoW) pour le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, qui facilite la participation des femmes à la CMDT-21)

• Les participants à la RPM-EUR ont reconnu que cette réunion préparatoire régionale était la première réunion où la majorité des participants étaient des femmes.

• Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement la Déclaration de la jeunesse élaborée par Generation Connect – Groupe pour la jeunesse en Europe, qui témoigne de la mobilisation importante, de l'autonomisation et de la participation des jeunes aux travaux de l'UIT.

• Les participants à la RPM-EUR ont salué le travail important des Centres d'excellence de l'UIT dans le domaine du renforcement des capacités en Europe et ont pris note de la publication du catalogue des formations proposées par les Centres d'excellence en 2021, avec plus de 20 formations possible dans les domaines du large bande, de la cybersécurité et des services numériques.

• Les participants à la RPM-EUR ont approuvé cinq priorités régionales pour l'Europe pour la période 2022-2025 qui seront soumises à la réunion du Comité Com-UIT de la CEPT, qui se déroulera en ligne les 20 et 21 janvier 2021, en vue d'éventuelles observations.

|  |
| --- |
| **EUR1:** Développement de l'infrastructure numérique |
| **Objectif:**Faciliter la mise en place d'une connectivité gigabitaire grâce au développement d'infrastructures résilientes favorisant les synergies et à l'instauration d'un environnement propice garantissant une couverture ubiquitaire.  **Résultats attendus:** *Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:*  1) Élaboration et mise à jour de plans et d'études de faisabilité pour la mise en place d'une connectivité haut débit universelle et résiliente assortie de tous les éléments pertinents, notamment les législations, les normes, la structure de l'organisation, le renforcement des capacités et les mécanismes de coopération, selon les besoins.  2) Évaluation de la dynamique, des enjeux et des perspectives liés au déploiement des technologies correspondantes et échanges de bonnes pratiques et d'études de cas sur les diverses possibilités susmentionnées moyennant l'organisation d'ateliers, de conférences ou de webinaire régionaux.  3) Échange de lignes directrices sur la réglementation collaborative entre le secteur des télécommunications et d'autres secteurs où des synergies sont possibles, comme les secteurs de l'énergie, ferroviaire et des transports.  4) Mise en correspondance des infrastructures et des services ubiquitaires en encourageant l'harmonisation des approches adoptées dans l'ensemble de la région et en tenant compte des méthodes de partage des infrastructures appliquées par les pays, y compris élaboration de systèmes de cartographie des réseaux large bande et installations associées et promotion de solutions innovantes pour une connectivité effective.  5) Initiatives sur le déploiement plus large des services TIC large bande et la contribution à un environnement durable.  6) Initiatives visant à sensibiliser et éduquer les citoyens aux télécommunications/TIC et questions nouvelles et émergentes comme l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques produits par les systèmes de radiocommunication sans fil. |
| *Priorités thématiques du BDT:* Développement des réseaux et de l'infrastructure, Politiques et réglementation.  *ODD:* 9, 17  *Grandes orientations du SMSI:* C2, C9, C6  *Programme Connect 2030:* Objectif 1, Objectif 2 |
| **EUR2:** La transformation numérique au service de la résilience |
| **Objectif:** Faciliter les processus de transformation numérique des services dans différents secteurs (agriculture, santé, administration publique, éducation), notamment ceux des pouvoirs publics, afin de garantir une meilleure résilience face aux situations de crise, notamment des pandémies.  **Résultats attendus:** *Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:*  1) Créer une plate-forme d'échange de données d'expérience et de connaissances entre les pays.  2) Mettre en place une infrastructure technique et de services (centres de données, réseaux, passerelles sécurisées, authentification, interopérabilité, normes et métadonnées) et renforcer les capacités au sein des administrations et des institutions nationales.  3) Encourager le développement et multiplier les types de services de transactions en ligne, y compris les applications pour les services entre administrations (A2A) et entre une administration et un consommateur (A2C).  4) Créer les capacités nécessaires pour accélérer le passage au numérique aux niveaux national et régional, grâce à l'élaboration de stratégies nationales et de programmes dédiés.  5) Gagner la confiance du public en améliorant la sécurité des services de cybergouvernement, le passage au numérique et les campagnes de sensibilisation, notamment en encourageant les administrations nationales et d'autres institutions à utiliser les solutions fondées sur des applications en matière de cybergouvernement.  6) Recenser les points à améliorer et les principaux facteurs horizontaux à prendre en compte pour la mise en œuvre réussie des services de cybergouvernement et du passage au numérique, par exemple l'identification numérique sécurisée et accessible, les outils pour l'analyse des données, l'intégration de solutions relatives aux flux de travail et l'approche en matière de réutilisation des données, et encourager le développement de ces approches. |
| *Priorité thématique du BDT:* Services et applications numériques  *ODD:* 2, 3  *Grandes orientations du SMSI:* C7  *Programme Connect 2030:* s.o. |

|  |
| --- |
| **EUR3:** Inclusion numérique et renforcement des compétences |
| **Objectif:**Promouvoir un accès équitable aux TIC et aux compétences numériques afin que toutes les couches de la société, y compris les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers, les femmes et les jeunes, puissent tirer parti des télécommunications/TIC.  **Résultats attendus:** *Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:*  1) Mettre à profit l'accessibilité numérique pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers afin d'en faire une priorité pour les pays et fournir un appui à ces personnes moyennant l'élaboration et la mise à jour de stratégies et de politiques, compte tenu des normes régionales ou mondiales, le renforcement des capacités, la promotion de l'innovation, le suivi de la mise en œuvre de l'accessibilité numérique et la création de nouveaux partenariats ou le renforcement des partenariats existants comme Europe accessible – Des TIC pour tous.  2) Renforcer l'égalité hommes-femmes dans tous les groupes du secteur des télécommunications/TIC et des autres secteurs en offrant des possibilités de collaboration, en maximisant les retombées et en appuyant la création de nouveaux projets et la mise en œuvre à plus grande échelle des projets efficaces en cours.  3) Permettre une véritable autonomisation, association et participation des jeunes dans le secteur des télécommunications/TIC et dans les autres secteurs et mettre en place de nouveaux mécanismes et débouchés professionnels.  4) Évaluer les méthodes nationale et régionale de renforcement des compétences numériques, élaborer des stratégies ou des plans d'action nationaux et régionaux, développer les compétences numériques, les connaissances et les programmes de formation nécessaires et fournir un appui aux formateurs.  5) Nouer et/ou renforcer les partenariats avec le secteur privé, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations du système des Nations Unies, les établissements universitaires et les autres parties prenantes possibles en faveur de l'inclusion numérique dans la région Europe et partout dans le monde. |
| *Priorités thématiques du BDT:* Inclusion numérique, Renforcement des capacités  *ODD:* 4, 5, 8, 10, 17  *Grandes orientations du SMSI:* C3, C4, C7  *Programme Connect 2030:* Objectif 2 |

|  |
| --- |
| **EUR4:** Confiance dans l'utilisation des technologies numériques |
| **Objectif:**Faciliter le déploiement d'une infrastructure résiliente et de services sécurisés permettant à tous, en particulier les enfants, d'utiliser les télécommunications/TIC en toute confiance dans la vie quotidienne.  **Résultats attendus:** *Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:*  1) Fournir des plates-formes et des outils régionaux de renforcement des capacités humaines afin d'accroître la confiance dans l'utilisation des télécommunications/TIC, y compris élaborer des approches communes de renforcement des capacités en matière de cybersécurité à l'intention des pays d'Europe avec des programmes d'acquisition de compétences intersectorielles dans le domaine de la cybersécurité, des lignes directrices encourageant les compétences se rapportant à de multiples secteurs (par exemple droit, psychologie, sciences sociales, économie, gestion de la sécurité et des risques, diplomatie et compétences interdisciplinaires).  2) Échanger des bonnes pratiques et des études de cas nationales et régionales, effectuer des enquêtes sur le renforcement de la confiance dans l'utilisation des TIC, avec des formations, et créer d'autres possibilités d'échanges de connaissances et d'expérience.  3) Élaborer ou revoir les stratégies nationales de cybersécurité, notamment promouvoir la sécurité en ligne, en garantissant la participation de multiples parties prenantes (gouvernements, enfants et jeunes, parents, tuteurs et éducateurs, secteur privé et fournisseurs de services de connectivité, chercheurs et milieux universitaires, organisations non gouvernementales, organismes chargés de l'application de la loi, services sanitaires et sociaux).  4) Créer des équipes nationales d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique (CSIRT), ou renforcer leurs capacités, ainsi que les réseaux correspondants pour appuyer ces équipes grâce à une coopération entre elles.  5) Organiser des exercices de simulation ou d'apprentissage, par exemple des cyberexercices ou d'autres manifestations aux niveaux national et régional, en coopération avec des organisations internationales ou régionales et fournir une assistance aux pays pour l'élaboration d'outils grâce à la création de synergies et à l'optimisation des ressources.  6) Instaurer l'environnement en ligne plus sûr dont les enfants et les jeunes ont besoin en menant des activités de sensibilisation et d'éducation relatives à la cybersécurité, à la mise en œuvre et à la promotion des Lignes directrices disponibles sur la protection en ligne des enfants et à d'autres ressources éducatives, en encourageant les pouvoirs publics à identifier les risques et les vulnérabilités pour les enfants dans le cyberespace et en favorisant l'initiation média pour ce qui est de la cybersécurité. |
| *Priorités thématiques du BDT:* Cybersécurité, Renforcement des capacités  *ODD:* 9, 16, 17  *Grandes orientations du SMSI:* C5  *Programme Connect 2030:* s.o. |

|  |
| --- |
| **EUR5:** Écosystèmes de l'innovation numérique |
| **Objectif:**Promouvoir des environnements qui soient favorables à l'innovation et à l'entrepreneuriat grâce à des approches systémiques fondées sur les télécommunications/TIC, dans le but de réduire les disparités croissantes en matière d'innovation numérique dans la région.  **Résultats attendus:** *Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:*  1) Stratégies et politiques nationales en faveur de l'innovation numérique telles que profils ou examens par pays, évaluations de l'innovation sectorielle pour fournir une évaluation précise des lacunes dans le domaine de l'innovation numérique.  2) Plates-formes de renforcement des capacités et d'échange de connaissances telles que des forums régionaux de l'innovation, des concours d'innovation ouverts, des formations sur le développement de l'écosystème pour doter les parties prenantes des moyens dont elles ont besoin.  3) Initiatives et projets de renforcement de l'écosystème, tels que des "bacs à sable" technologiques, des programmes d'appui aux start-up et à l'entrepreneuriat dans le domaine des technologies pour produire des effets concrets.  4) Promotion des partenariats multi-parties prenantes et multisectoriels et entre différents écosystèmes et en leur sein, dans une optique de durabilité et de reproduction à plus grande échelle.  5) Promotion de l'inclusion grâce à l'échange et à la mise en relation des bonnes pratiques et à l'établissement de liens entre différents écosystèmes avec une attention particulière pour l'égalité hommes-femmes et la jeunesse. |
| *Priorité thématique du BDT:* Écosystèmes de l'innovation numérique  *ODD:* 9, 17, 8  *Grandes orientations du SMSI:* C1  *Programme Connect 2030:* Objectif 4 |

Asie-Pacifique

Après avoir examiné tous les documents soumis et tenu compte de toutes les discussions, les participants à la RPM-ASP sont arrivés aux conclusions suivantes:

• Les participants à la RPM-ASP ont salué le rapport "Tendances dans le domaine du numérique en Asie et dans le Pacifique en 2021" qui est une contribution importante à l'élaboration des initiatives régionales compte tenu de l'évolution de la situation et des enjeux au niveau régional dans le domaine des TIC.

• Les participants à la RPM-ASP ont pris note avec satisfaction de la mise en œuvre des initiatives régionales pour l'Asie-Pacifique.

• Les participants à la RPM-ASP ont examiné le Rapport final du Groupe de travail du GCDT sur les activités préparatoires en vue de la CMDT et pris note de ce document.

• Les participants à la RPM-ASP ont examiné le Rapport d'activité du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT et pris note de cette contribution.

• Les participants à la RPM-ASP ont examiné le Rapport d'activité du Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle et pris note de cette contribution.

• Les participants à la RPM-ASP ont reconnu que les initiatives régionales de l'UIT-D constituent un mécanisme efficace pour encourager la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des Objectifs de développement durable.

• La RPM-ASP a lancé le Réseau de femmes (NoW) pour le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, qui ouvre la voie à la participation de davantage de femmes à la CMDT-21).

• Les participants à la RPM-ASP ont salué la création du Groupe pour la jeunesse GC-ASP, qui pourrait être utilisé pour assurer la mobilisation importante, l'autonomisation et la participation des jeunes aux travaux de l'UIT. Les participants à la RPM-ASP ont en outre salué le travail mené actuellement par le Groupe pour la jeunesse en vue d'élaborer le plan d'action pour 2022-2025 de l'initiative Generation Connect pour l'Asie-Pacifique.

• Les participants à la RPM-ASP ont examiné les cinq priorités régionales pour la région Asie‑Pacifique pour la période 2022-2025 ci-après, qui seront soumises à la CMDT-21:

|  |
| --- |
| **ASP1:** Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral |
| **Objectif:** Fournir une assistance particulière aux pays les moins avancés (PMA), aux petits États insulaires en développement (PEID), y compris aux pays insulaires du Pacifique, et aux pays en développement sans littoral (PDSL), afin de satisfaire leurs besoins prioritaires dans le domaine des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC).  Résultats attendus:  1) Élaboration de cadres politiques et réglementaires relatifs à l'infrastructure large bande, aux applications des TIC et à la cybersécurité, compte tenu des besoins particuliers des PMA, des PEID, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des PDSL, et renforcement des capacités humaines pour faire face aux problèmes futurs en matière de politiques et de réglementation.  2) Promotion de l'accès universel au large bande financièrement abordable et efficace dans les PMA, les PEID, y compris les pays insulaires du Pacifique, et les PDSL.  3) Fourniture d'une assistance aux PMA, aux PEID, y compris aux pays insulaires du Pacifique, et aux PDSL en ce qui concerne l'adoption d'applications des télécommunications/TIC relatives à la gestion des catastrophes, s'agissant de la prévision des catastrophes, de la planification préalable aux catastrophes, du suivi des catastrophes, de l'adaptation à leurs effets et de l'atténuation de ces derniers, de l'intervention en cas de catastrophes ainsi que de la remise en état et du rétablissement des réseaux de télécommunication/TIC, en fonction de leurs besoins prioritaires.  4) Fourniture d'une assistance aux PMA, aux PEID, y compris aux pays insulaires du Pacifique, et aux PDSL dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs arrêtés à l'échelle internationale, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA, les Orientations de Samoa pour les PEID et le Programme d'action de Vienne pour les PDSL. |

|  |
| --- |
| **ASP2:** Tirer parti des technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'économie numérique et des sociétés numériques inclusives |
| **Objectif:** Aider les États Membres à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les technologies émergentes pour tirer parti des avantages de l'économie numérique en surmontant les problèmes liés aux capacités humaines et techniques, y compris en améliorant et élargissant les compétences numériques pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes, et en aidant les groupes vulnérables[[1]](#footnote-1) pour réduire la fracture numérique.  Résultats attendus:  1) Planification et élaboration de cadres stratégiques nationaux sur l'économie numérique et de kits pratiques associés pour certaines applications et certains services TIC.  2) Création d'un registre de tous les travaux menés par l'UIT dans le domaine de l'économie numérique depuis la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017), qui devra être mis à jour chaque année.  3) Élaboration de politiques, de stratégies et de lignes directrices concernant la mise en œuvre efficace et sans délai de l'économie numérique, y compris l'utilisation de l'Internet des objets (IoT), des applications et plates-formes centrées sur les TIC, de l'intelligence artificielle, de la 5G et des mégadonnées.  4) Accélération de l'état de préparation de l'infrastructure numérique grâce au déploiement sans délai de technologies utilisant la fibre optique, la 4G et la 5G ainsi que d'applications TIC/mobiles pour améliorer la fourniture de services à valeur ajoutée dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'environnement, l'agriculture, la gouvernance, l'énergie, les services financiers et le commerce électronique. Ce faisant, il est également possible d'avoir recours aux fonds et aux ressources des banques de développement pour la relance économique.  5) Définition, compilation et échange de connaissances, de bonnes pratiques et d'études de cas sur diverses applications des télécommunications/TIC.  6) Élaboration de programmes intersectoriels nationaux/régionaux de maîtrise des outils numériques et d'acquisition de compétences numériques en faveur de l'inclusion, notamment pour les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes ayant des besoins particuliers.  7) Renforcement de la coopération internationale relative aux technologies nouvelles et émergentes dans le domaine des télécommunications/TIC pour faire en sorte que tous les pays participant à la chaîne de valeur mondiale puissent profiter de la transformation numérique. |
|

|  |
| --- |
| **ASP3:** Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique et connecter ceux qui ne le sont pas |
| **Objectif:** Aider les États Membres à développer les infrastructures des télécommunications/TIC pour faciliter la fourniture de services et d'applications compte tenu de la disponibilité et de l'accessibilité, y compris financière, des infrastructures pour connecter ceux qui ne le sont pas.  Résultats attendus:  1) Passage/transition des réseaux analogues aux réseaux numériques appropriés, utilisation de technologies filaires et hertziennes financièrement abordables (y compris l'interopérabilité de l'infrastructure des TIC) et optimisation de l'utilisation du dividende numérique.  2) Utilisation optimale des technologies nouvelles et émergentes en vue du développement des réseaux de communication, y compris l'infrastructure et les services liés aux technologies 5G et aux réseaux électriques intelligents.  3) Examen et révision, si nécessaire, des objectifs nationaux existants en matière de large bande et renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans nationaux relatifs au large bande (notamment en apportant un appui pour l'étude de l'état des réseaux nationaux large bande et de la connectivité internationale) afin de fournir un accès large bande dans les zones non desservies ou mal desservies, de promouvoir un accès financièrement abordable, en particulier pour les jeunes, les femmes, les peuples autochtones et les enfants, de choisir les technologies adaptées, de développer et d'utiliser efficacement le fonds pour le service universel et d'élaborer des modèles économiques viables, sur le double plan financier et opérationnel.  4) Promotion des points d'échange Internet (IXP) comme solution à long terme pour améliorer la connectivité et le déploiement de réseaux et d'applications IPv6 et pour faciliter le passage de l'IPv4 à l'IPv6)  5) Renforcement des capacités d'exécution des procédures de conformité et d'interopérabilité (C&I) et mesures propres à faciliter la mise en place de systèmes C&I communs au niveau régional/sous-régional (y compris l'adoption et l'application d'accords de reconnaissance mutuelle).  6) Examen des questions relatives à la gestion du spectre, notamment en ce qui concerne la planification des fréquences radioélectriques, l'harmonisation de l'utilisation des fréquences attribuées et identifiées pour les télécommunications mobiles internationales (IMT), l'amélioration des systèmes de contrôle des émissions radioélectriques et les mesures propres à faciliter la mise en œuvre des décisions des CMR.  7) Renforcement des compétences en matière de développement et d'utilisation des services de Terre et des services spatiaux.  8) Amélioration de la connectivité à l'échelle régionale dans le domaine des TIC et renforcement de la coopération avec les organisations internationales ou régionales dans le cadre de programmes tels que l'autoroute de l'information dans la région Asie‑Pacifique (AP-IS). |

|  |
| --- |
| **ASP4:** Créer un environnement politique et réglementaire favorable pour accélérer la transformation numérique |
| **Objectif:** Aider les États Membres à élaborer des cadres politiques et réglementaires adaptés, à mettre en place des services numériques dans les différents secteurs de l'économie, à encourager l'innovation, à améliorer les compétences, à développer l'échange d'informations et à renforcer la coopération dans le domaine de la réglementation, de façon à contribuer à la création d'un environnement réglementaire favorable pour toutes les parties prenantes.  Résultats attendus:  1) Échange d'informations sur l'évolution des cadres juridiques, politiques et réglementaires ainsi que du marché dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et dans les économies numériques ainsi rendues possibles.  2) Élaboration, mise en œuvre et examen de stratégies, de politiques et de cadres juridiques et réglementaires, notamment en ce qui concerne l'obligation de service universel (USO) de prochaine génération, la protection des consommateurs, la transformation des petites et moyennes entreprises (PME) en entreprises numériques, l'innovation et l'esprit d'entreprise.  3) Promotion de dialogues inclusifs et renforcement de la coopération entre les régulateurs nationaux et régionaux, les décideurs et les autres parties prenantes du secteur des télécommunications/TIC ainsi qu'avec les autres secteurs de l'économie sur les questions politiques, juridiques, réglementaires et commerciales d'actualité.  4) Renforcement des capacités institutionnelles, humaines et techniques concernant les questions politiques, juridiques, réglementaires, économiques et financières d'actualité ainsi que l'évolution du marché.  5) Sensibilisation accrue aux cadres politiques et réglementaires liés à la confidentialité des données et aux données transfrontières.  6) Élaboration de cadres stratégiques pour appuyer les activités de recherche‑développement dans le domaine des TIC dans les pays en développement. |

|  |
| --- |
| **ASP5:** Contribuer à la mise en place d'un environnement des TIC fiable et solide |
| 1) Recueil de stratégies nationales/régionales, mise en place de capacités nationales/régionales en matière de cybersécurité, par exemple des équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT), et échange de bonnes pratiques afin de favoriser une culture de la cybersécurité.  2) Renforcement de la coopération et de la coordination institutionnelles entre les principaux acteurs et les principales parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial (notamment en organisant des cyberexercices) et renforcement de la capacité d'examiner les problèmes liés à la cybersécurité.  3) Élaboration de plans nationaux sur les télécommunications d'urgence et d'initiatives fondées sur les TIC, en vue de fournir une assistance médicale (cybersanté) et humanitaire en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence.  4) Intégration de dispositifs de résilience face aux catastrophes dans les réseaux et infrastructures de télécommunication et élaboration de solutions faisant appel aux TIC (y compris l'utilisation des technologies hertziennes et satellitaires), afin d'améliorer la résilience des réseaux.  5) Établissement de systèmes de contrôle et d'alerte avancée reposant sur des normes et raccordés aux réseaux nationaux et régionaux et utilisation accrue de systèmes de capteurs terrestres/spatiaux passifs ou actifs aux fins de la prévision et de la détection des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets.  6) Formulation de stratégies et de mesures globales visant à atténuer les effets dévastateurs des changements climatiques et à y faire face, y compris de politiques en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques. |

Afrique

Après avoir examiné tous les documents soumis et tenu compte de toutes les discussions, les participants à la RPM-AFR sont arrivés aux conclusions suivantes:

• Les participants à la RPM-AFR ont salué la publication du rapport "Tendances dans le domaine du numérique en Afrique", qui fait partie de la nouvelle série de rapports du BDT.

• Les participants à la RPM-AFR ont pris note avec satisfaction de la mise en œuvre des initiatives régionales de l'Afrique et ont félicité le Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique pour ses rapports sincères sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés.

• Les participants à la RPM-AFR ont reconnu que les initiatives régionales de l'UIT-D constituent un mécanisme efficace pour encourager la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des Objectifs de développement durable.

• Les participants à la RPM-AFR ont soulevé la question de la mise en correspondance des initiatives régionales avec le budget requis et le processus de l'UIT qui oblige les partenaires à déposer leur contribution à l'UIT, et ont pris note du fait que cette question pourrait avoir besoin d'être examinée plus en détail par le Conseil.

• Les participants à la RPM-AFR ont remercié l'Éthiopie de bien vouloir accueillir la CMDT‑21, la première CMDT en Afrique, et a apprécié la mise à jour sur la préparation du pays hôte.

• Les participants à la RPM-AFR ont noté avec gratitude la présentation de l'UAT avec des détails sur la structure des préparatifs de la CMDT et ont félicité l'UAT pour les progrès accomplis à ce jour.

• Les participants à la RPM-AFR ont examiné le Rapport final du **Groupe de travail du GCDT sur les activités préparatoires en vue de la CMDT (GT-GCDT-Prep)** et pris note de la contribution.

• Les participants à la RPM-AFR ont examiné le rapport d'activité du **Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT (GT‑GCDT-RDTP)**, pris note de la contribution et décidé de communiquer à ce Groupe un projet de proposition africaine commune sur la Résolution 1 de la CMDT.

• Les participants à la RPM-AFR ont examiné le rapport d'activité du **Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle (GT-GCDT-SOP)**, pris note de la contribution et décidé de communiquer à ce Groupe un projet de proposition africaine commune sur la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT. Les participants à la RPM-AFR ont encouragé la région à participer aux travaux du GT‑GCDT-SOP, compte tenu de l'intérêt de l'Afrique à continuer de faire examiner la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT par la CMDT plutôt que par le GCDT.

• Les participants à la RPM-AFR ont accueilli favorablement l'organisation de la manifestation parallèle consacrée à l'I-CoDI.

• La RPM-AFR a lancé le Réseau de femmes (NoW) pour le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, qui facilite la participation des femmes à la CMDT-21).

• Les participants à la RPM-AFR ont approuvé les cinq projets d'initiatives régionales pour l'Afrique ci-après, qui devront être davantage développés par le Groupe de travail 1 de l'UAT:

|  |
| --- |
| **AFR1:** Soutenir la transformation numérique pour permettre une transition rapide vers l'économie numérique tout en accélérant l'innovation en Afrique |
| **Objectif:** Aider les États Membres de la région Afrique à tirer pleinement parti de la transformation numérique en remédiant aux problèmes existants d'ordre politique et réglementaire, et en mettant au point des stratégies visant à encourager le développement et l'utilisation de technologies numériques dans plusieurs secteurs de l'économie et à favoriser l'innovation.  Compte tenu du potentiel énorme des technologies numériques pour contribuer à l'accélération du développement socioéconomique des pays, et de leur rôle indispensable pour parvenir à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des 17 ODD, l'UIT est invitée à aider les États Membres de la région Afrique à bâtir, développer et soutenir des économies fondées sur le numérique.  Résultats attendus:  1) Fournir une assistance aux fins de l'élaboration de stratégies nationales dans le domaine de la transformation numérique, axées sur des politiques et des réglementations propices, permettant de favoriser le recours aux technologies numériques dans l'économie.  2) Aider à élaborer des plans d'action assortis d'indicateurs fondamentaux de performance (IFP) liés au numérique et prévoyant l'adoption de cyberapplications orientées vers le développement durable dans divers secteurs économiques et services d'administration en ligne des pays africains.  3) Aider à mener des recherches sur l'état d'avancement de la transformation numérique des secteurs d'activité en Afrique, les tendances et les besoins au niveau régional.  4) Établir des partenariats entre les membres de l'UIT pour encourager l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances en ce qui concerne la mise en œuvre des projets de transformation numérique.  5) Faciliter l'adoption et l'application de normes pertinentes visant à remédier aux problèmes d'interopérabilité qui découlent de la généralisation de l'innovation numérique, qui engendre des changements et des perturbations.  6) Contribuer à la définition de modèles de financement permettant de faciliter la transformation numérique des économies en Afrique et à la recherche de possibilités de partenariat pour mettre en place des cadres durables en matière d'innovation.  7) Contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de long terme global et inclusif de renforcement des capacités humaines et institutionnelles, qui constituera un pilier fondamental pour assurer la transformation numérique de l'économie et garantir son bon fonctionnement tout en tenant compte de la formation et du renforcement des compétences des citoyens en ce qui concerne les technologies émergentes.  8) Contribuer à l'établissement de centres d'excellence et de pépinières d'entreprises pour faire émerger et développer des idées innovantes et des start-ups en Afrique.  9) Renforcer les moyens dont disposent les États Membres pour promouvoir l'accessibilité et améliorer les compétences spécialisées, de façon à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de TIC et à renforcer par la même leur utilisation des applications numériques. |

|  |
| --- |
| **AFR2:** Mise en œuvre et expansion des infrastructures à large bande, de la connectivité et des technologies émergentes |
| **Objectif:** Promouvoir le déploiement des infrastructures à large bande pour aider les États Membres en Afrique à veiller à ce que les avantages de la connectivité haut débit de bonne qualité et les retombées des technologies émergentes profitent à tous.  Résultats attendus:  1) Fournir une assistance aux fins de l'élaboration de plans stratégiques nationaux et régionaux, axés sur des politiques et des réglementations propices aux réseaux large bande haut débit et de qualité dans la région.  2) Fournir une assistance et échanger des bonnes pratiques en ce qui concerne les stratégies nationales relatives au large bande et améliorer les activités de renforcement des capacités, appliquer et assurer le suivi des plans nationaux relatifs au large bande pour utiliser efficacement le fonds pour le service universel et élaborer des modèles économiques viables sur le plan financier et opérationnel, afin de fournir un accès au large bande financièrement abordable dans les zones mal desservies et non desservies.  3) Tirer parti de programmes de développement visant à étendre la connectivité aux PME et aux entreprises pour créer des emplois, soutenir la croissance économique et favoriser le développement économique.  4) Tirer parti de programmes de développement visant à étendre la connectivité aux entités relevant des domaines de l'éducation et de la santé; aux PME et aux entreprises; et aux habitations et aux communautés pour permettre l'accès à du contenu numérique pertinent.  5) Fournir un appui permettant d'échanger de bonnes pratiques relatives aux modèles de financement et de recenser les possibilités de partenariat propres à favoriser le large bande haut débit et de qualité.  6) Fournir une assistance pour encourager l'harmonisation des plans sous-régionaux relatifs au large bande, de façon à garantir à tous un accès équitable au large bande haut débit et de qualité.  7) Aider à renforcer les capacités humaines, dans le cadre notamment de programmes de formation et d'ateliers, afin d'échanger des compétences spécialisées et de permettre aux personnes handicapées de participer à l'élaboration de nouvelles technologies large bande et d'en tirer parti.  8) Fournir une assistance en ce qui concerne le développement d'initiatives relatives au réseau dorsal régional et continental pour garantir la résistance des câbles sous-marins.  9) Mieux faire connaître les cadres réglementaires et politiques liés aux questions de gestion du spectre, conformément aux décisions de l'UIT, notamment en ce qui concerne la planification, la commercialisation, le réaménagement et le partage du spectre, ainsi que les cadres concernant l’octroi de licences d'utilisation du spectre dans le contexte de la concurrence, des obligations et de la tarification.  10) Élaborer, mettre en œuvre et examiner des politiques et des cadres juridiques et réglementaires, notamment pour la protection des infrastructures de réseau, les codes de construction, la réglementation et les normes techniques applicables aux infrastructures de fibre jusqu'au domicile (FFTH), la construction collaborative dans le cadre des travaux de génie civil, l'obligation de service universel (USO) de prochaine génération, le partage d'infrastructures et la facilitation de l'acquisition de droits de passage et de sites. |

|  |
| --- |
| 11) Réaliser les études de faisabilité nécessaires et établir des feuilles de route aux niveaux national et régional pour déployer des technologies émergentes avec une connectivité haut débit, telles que les technologies 5G, renforcer les capacités et développer l'écosystème pour pouvoir utiliser la 5G.  12) Élaborer et mener des campagnes de sensibilisation et de mesures concernant l'exposition aux champs électromagnétiques et la sécurité relative à cette exposition, ainsi que sur les avantages des technologies hertziennes, en s'appuyant sur des recommandations scientifiques et médicales. |

|  |
| --- |
| **AFR3:** Renforcer la confiance, la sûreté et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication et la protection des données personnelles |
| **Objectif:** Aider les États Membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des normes, des mécanismes et des activités de renforcement capacités humaines destinés à renforcer la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, à protéger les données et les personnes, notamment les groupes vulnérables comme les enfants, et à garantir la confiance numérique. Protéger les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les applications associées.  Résultats attendus:  1) Aider les États Membres à améliorer leur état de préparation à la cybersécurité, en se basant sur les piliers de l'Indice mondial de cybersécurité de l'UIT et les buts du programme Connect 2030.  2) Aider les États Membres à évaluer, adopter, élaborer et mettre en œuvre un cadre réglementaire et législatif en matière de cybersécurité aux niveaux régional et national.  3) Mettre en place un cadre mondial de collaboration et de sensibilisation, aux niveaux régional et sous-régional, en vue d'instaurer une culture mondiale de la cybersécurité et d'aider les consommateurs à mieux comprendre les risques et à s'en prémunir.  4) Fournir une assistance aux fins de l'élaboration de contenus permettant aux consommateurs de connaître leurs droits et leurs responsabilités en matière de protection des données au moment d'effectuer des transactions électroniques et physiques, et sensibiliser l'opinion aux cybermenaces, aux mesures de cybersécurité et à la qualité de service dans le cadre de l'utilisation des TIC.  5) Encourager l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances entre les États Membres en ce qui concerne les mécanismes de lutte contre la cybercriminalité et les cybermenaces.  6) Aider les États Membres à créer et constituer des équipes nationales d'intervention en cas d'incident/d'urgence informatique (CIRT/CERT), et renforcer les mécanismes de coopération entre ces équipes, aux niveaux régional et sous-régional. |

|  |
| --- |
| **AFR4:** Promouvoir les technologies émergentes et les écosystèmes d'innovation |
| **Objectif:** Instaurer un écosystème de l'innovation numérique propice pouvant faire face aux révolutions technologiques, et mettre en place un environnement durable propice à l'utilisation des technologies émergentes et au développement des MPME et des start-ups.  Résultats attendus:  1) Fournir une assistance pour mener une évaluation globale des capacités humaines et institutionnelles et de l'environnement réglementaire dans le domaine de l'innovation numérique, des technologies émergentes et des MPME, aux niveaux national et régional.  2) Aider les États Membres à élaborer le cadre législatif et réglementaire nécessaire pour promouvoir les entreprises numériques et l'innovation et la création de MPME.  3) Fournir une assistance aux fins de définition et d'adoption de stratégies nationales et de mise en place d'infrastructures, telles que des laboratoires d'innovation et de recherche, pour ouvrir la voie à l'utilisation des technologies émergentes dans les différents secteurs de l'économie.  4) Contribuer à l'expansion de l'entrepreneuriat numérique et des MPME en concluant des partenariats mondiaux visant à atteindre les objectifs prioritaires de développement à l'échelle nationale et à élaborer des modèles de financement afin d'obtenir les investissements nécessaires pour développer et déployer continuellement des technologies émergentes.  5) Définir un cadre global de renforcement des capacités humaines pour renforcer les compétences des ressources humaines et les former dans le domaine des technologies émergentes et des matériels liés à l'innovation numérique.  6) Faire comprendre l'importance de la protection de la propriété intellectuelle et élaborer des cadres réglementaires pertinents. |

États arabes

Après avoir examiné tous les documents et tenu compte de toutes les discussions, les participants à la RPM-ARB sont arrivés aux conclusions suivantes:

• Les participants à la RPM-ARB ont examiné le Rapport final du **Groupe de travail du GCDT sur les activités préparatoires en vue de la CMDT (GT-GCDT-Prep)** et ont pris note de la contribution.

• Les participants à la RPM-ARB ont pris note avec satisfaction de la mise en œuvre des initiatives régionales pour les États arabes.

• Les participants à la RPM-ARB ont examiné le rapport d'activité du **Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT (GT‑GCDT-RDTP)** et ont pris note de la contribution.

• Les participants à la RPM-ARB ont examiné le rapport d'activité du **Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle (GT-GCDT-SOP)** et ont pris note de la contribution.

• Les participants à la RPM‑ARB ont reconnu que les initiatives régionales de l'UIT-D constituent un mécanisme efficace pour favoriser la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des Objectifs de développement durable.

• Les participants à la RPM-ARB ont salué le rapport "Tendances dans le domaine du numérique dans la région des États arabes pour 2021", qui est une contribution importante à l'élaboration des initiatives régionales compte tenu de l'évolution de la situation et des enjeux au niveau régional dans le domaine des TIC.

• Les participants ont accueilli avec satisfaction le rapport intitulé "Analyse des lacunes concernant la mise en œuvre des priorités thématiques définies par le Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications pour la région des États arabes" et ont invité l'UIT à transmettre les informations qu'il contient à ses autres bureaux hors siège. De plus, les États Membres sont invités à faire part de leurs observations sur le rapport afin de veiller à ce que l'analyse rende compte avec exactitude des lacunes concernant les priorités thématiques dans tous les pays de la région des États arabes.

• La RPM-ARB a lancé le Réseau de femmes (NoW) pour le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, qui facilite la participation des femmes à la CMDT-21)

• Les participants à la RPM-ARB ont accueilli favorablement la création du Groupe pour la jeunesse GC-ARB, qui pourrait être utilisé pour assurer la mobilisation importante, l'autonomisation et la participation des jeunes aux travaux de l'UIT.

• Les participants à la RPM-ARB invitent le Groupe de travail de la Ligue des États arabes chargé de la préparation de la CMDT–21 à poursuivre les travaux pour élaborer et améliorer les initiatives régionales présentées dans le [Document RPM-ARB21/9](https://www.itu.int/md/D18-RPMARB-C-0009/en) et à tenir compte, dans le cadre de ses travaux, des contributions reçues à la RPM, en particulier au titre des points 4 et 8 de l'ordre du jour. Par ailleurs, le Groupe de travail devrait s'efforcer de compléter et d'améliorer les initiatives régionales en définissant des IFP et des cibles clairs, y compris en identifiant les pays visés pour la mise en œuvre de chacune des initiatives régionales identifiées. En outre, le Groupe de préparation des États arabes en vue de la CMDT-21 tiendra également compte de la suggestion faite par le Bureau régional de l'UIT pour les États arabes concernant l'organisation d'ateliers spécialisés sur chacun des domaines prioritaires identifiés en utilisant la méthodologie I-CoDI proposée. Il faut considérer cette suggestion comme l'une des options à la disposition du Groupe de travail pour formuler les initiatives régionales. Le texte des initiatives régionales qui servira de base aux travaux du Groupe de préparation de la Ligue des États arabes en vue de la CMDT-21 est le suivant:

|  |
| --- |
| **ARB1:** Promouvoir la transformation numérique et permettre l'inclusion numérique, en particulier pour apporter une réponse rapide en cas d'épidémie et d'urgence |
| **Objectif:** Permettre la transformation numérique et développer des services numériques en s'appuyant sur les télécommunications/TIC et en créant des infrastructures évoluées pour soutenir la transformation numérique et atteindre des niveaux élevés d'inclusion numérique, en particulier pour apporter une réponse rapide en cas d'épidémie et d'urgence. |

|  |
| --- |
| **ARB2:** Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC à l'ère des technologies numériques nouvelles et émergentes, y compris pour la protection en ligne des enfants |
| **Objectif:** Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC en soutenant le déploiement d'infrastructures flexibles et de services sûrs, encourager la protection en ligne des enfants et lutter contre les cybermenaces sous toutes leurs formes, y compris l'utilisation abusive des télécommunications/TIC. |

|  |
| --- |
| **ARB3:** Développer l'infrastructure numérique, promouvoir l'accès universel et appuyer les villes et communautés intelligentes |
| **Objectif:** Faciliter la fourniture d'un accès universel à la connectivité haut débit en développant des infrastructures flexibles et favorisant les synergies, et créer les conditions permettant d'assurer une couverture totale et de prendre en charge les technologies nouvelles et émergentes, et prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les villes et les sociétés deviennent rapidement intelligentes. |

|  |
| --- |
| **ARB4:** Innovation et entrepreneuriat numériques |
| **Objectif:** Mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat numériques, en particulier auprès des jeunes, et autonomiser les femmes, afin d'exploiter les outils de communication/des TIC pour lancer des projets et des activités économiques axés sur l'offre d'emplois. |

|  |
| --- |
| **ARB5:** Élaborer une réglementation collaborative pour le numérique et harmoniser les cadres politiques et réglementaires applicables aux technologies de l'information et de la communication et à l'économie numérique |
| **Objectif:** Renforcer la coopération entre les régulateurs, les décideurs dans plusieurs secteurs et d'autres acteurs du domaine des télécommunications/TIC, et créer un environnement propice dans le cadre d'une réglementation collaborative pour le numérique. |

Région de la CEI

Après avoir examiné toutes les contributions, les participants à la RPM‑CEI sont arrivés aux conclusions suivantes:

• La RPM‑CEI a reconnu que les initiatives régionales de l'UIT‑D contribuent efficacement à la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des Objectifs de développement durable.

• Les participants à la RPM-CEI ont également appuyé les travaux du GCDT et de tous ses groupes de travail par correspondance. En outre, ils ont examiné et appuyé les propositions de révision et de suppression de certaines Résolutions de la CMDT.

• Les deux manifestations parallèles ci-après ont été organisées dans le cadre de la RPM‑CEI:

– [Outils de l'UIT pour la planification de l'infrastructure: Cartes interactives des réseaux de transmission de l'UIT, Outil de calcul des capacités large bande de l'initiative Giga, Kit pratique pour la planification des activités dans le domaine des infrastructures TIC](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC21/Pages/RPM/CIS/Side-Event/ITU-IPT.aspx) (21 avril 2021). Il a été proposé de tenir cette session dans le cadre des organes de travail de la RCC concernés.

– [Session spéciale: Journée internationale des filles dans le secteur des TIC et Réseau de femmes (NoW4WTDC21)](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC21/NoW/Pages/Events/Regional/CIS/2021_04.aspx) (22 avril 2021).

• Les participants à la RPM-CEI ont approuvé les cinq projets d'initiatives régionales pour la CEI ci-après:

|  |
| --- |
| **CEI1:** Développement de l'infrastructure pour promouvoir l'innovation et les partenariats concernant la mise en œuvre des nouvelles technologies – Internet des objets, y compris l'Internet industriel des objets, réseaux de prochaine génération 5G/IMT-2020 et NET-2030, technologies quantiques, intelligence artificielle, santé numérique, éducation numérique, protection de l'environnement, villes intelligentes, compétences numériques, etc. |
| **Objectif:** Fournir aux États Membres de l'UIT de la région une assistance concernant l'adoption par les opérateurs de télécommunication de technologies innovantes (mise en place en tant que nouveaux services), tout en garantissant la stabilité et l'efficacité accrue des réseaux de télécommunication, y compris des réseaux de prochaine génération 5G/IMT-2020 et NET-2030, dans le contexte de la mise en œuvre ubiquitaire du concept et des technologies de l'Internet des objets, de l'Internet industriel des objets, des technologies quantiques, de l'intelligence artificielle, de la santé numérique, de l'éducation numérique, de la protection de l'environnement, des villes intelligentes, des compétences numériques, etc.  Résultats attendus:  1) Élaboration de recommandations sur les nouvelles technologies.  2) Mise en place d'une infrastructure de télécommunication/TIC pour promouvoir l'innovation et les partenariats concernant la mise en œuvre de nouvelles technologies.  3) Augmentation du niveau technologique des organisations mettant au point des solutions et le niveau global de bien-être de la population dans la région.  4) Élaboration de recommandations concernant la mesure des paramètres des transmissions de données numériques via des canaux de télécommunication, l'Internet et la téléphonie dans les systèmes de communication modernes et futurs, en veillant à ce que les résultats des activités de surveillance soient reproductibles et traçables.  5) Réduction de la fracture numérique dans les pays de la région de la CEI. |
| **CEI2:** Cybersécurité et protection des données personnelles |
| **Objectif:** Fournir aux États Membres de l'UIT de la région une assistance concernant le développement et la maintenance de réseaux et de services numériques sécurisés, fiables et stables et la résolution des problèmes liés à la protection des données personnelles.  Résultats attendus:  1) Création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident de cybersécurité (CIRT) et renforcement de ces équipes.  2) Renforcement des capacités, amélioration des moyens de communication et d'intervention en cas d'incident et mise en place d'un travail collectif constant associant les équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) de la région pour lutter contre les cybermenaces sous la forme d'exercices de cybersécurité mondiaux, interrégionaux, régionaux et nationaux.  3) Formation et perfectionnement de spécialistes ayant des profils techniques ou de responsable dans le cadre de programmes de formation régionaux et nationaux ciblés.  4) Coordination des activités de collecte et de partage des bonnes pratiques relatives à l'élaboration de stratégies nationales en matière de cybersécurité et de mesure de l'importance donnée par les pays à la cybersécurité. |
|

|  |
| --- |
| **CEI3:** Créer un environnement juridique et réglementaire favorable pour accélérer la transformation numérique |
| **Objectif:** Fournir aux États Membres de l'UIT de la région une assistance concernant l'élaboration des textes juridiques et réglementaires associés et le développement des services numériques dans différents secteurs économiques, en encourageant l'innovation, en intensifiant le partage d'information et en renforçant la coopération dans le domaine de la réglementation, pour contribuer ainsi à l'instauration d'un environnement réglementaire favorable pour toutes les parties prenantes.  Résultats attendus:  1) Création d'un écosystème de l'innovation interconnecté permettant le développement des start-up et la transformation numérique dans les pays de la région.  2) Assistance spécialisée concernant la création de services publics numériques fondés sur l'innovation ouverte.  3) Assistance spécialisée concernant l'élaboration de cadres réglementaires et juridiques et de mécanismes de coordination permettant la promotion de l'innovation dans les secteurs des services financiers et de l'éducation (Fintech et Edtech).  4) Partage d'informations concernant l'évolution du cadre juridique et réglementaire et du marché dans le secteur des TIC et l'économie numérique.  5) Création des capacités institutionnelles, humaines et techniques concernant les points pertinents de la législation du secteur, les questions réglementaires, les questions économiques et financières et l'évolution du marché dans le secteur. |

|  |
| --- |
| **CEI4:** Compétences numériques et accessibilité des TIC pour la population, en particulier pour les personnes handicapées |
| **Objectif:** Fournir aux États Membres de l'UIT de la région une assistance concernant la formulation de recommandations relatives au développement des compétences numériques de la population, en particulier des personnes handicapées.  Résultats attendus:  1) Étude détaillée portant sur les besoins des personnes handicapées en termes de méthodes de formation pour l'acquisition de compétences numériques.  2) Recommandations relatives au développement et au renforcement de la maîtrise des outils numériques pour les personnes handicapées.  3) Création d'un réseau de centres de formation pour les personnes handicapées, y compris dans les zones isolées des pays.  4) Instructions pédagogiques et formation à l'intention des enseignants des centres de formation pour les personnes handicapées.  5) Recommandations relatives au développement des compétences numériques de la population pour accéder à l'art et à la culture et à la suppression des obstacles empêchant le public d'accéder aux collections des musées.  6) Coopération avec les musées afin d'élaborer des programmes spéciaux permettant au public d'accéder à leurs expositions.  7) Cours de perfectionnement, forums, formations et séminaires à l'intention des professionnels sur des questions relatives au développement des compétences numériques du public pour accéder à l'art et à la culture. |

|  |
| --- |
| **CEI5:** Développement des villes et communautés intelligentes |
| **Objectif:** Fournir aux États Membres de l'UIT de la région une assistance concernant l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires, la création de l'infrastructure nécessaire, la mise en place de services et applications modernes pour différents aspects des villes et communautés intelligentes (éducation, soins de santé, tourisme, transports, énergie, sécurité, environnement, etc.) et l'amélioration de la maîtrise des outils numériques pour les habitants, les entreprises et les autorités.  Résultats attendus:  1) Recommandations relatives à l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour le développement des villes et communautés intelligentes à tous les niveaux d'architecture, ainsi qu'à l'aspect organisationnel du développement des villes et communautés intelligentes.  2) Recommandations sur le développement de l'infrastructure nécessaire, y compris sur l'utilisation des télécommunications et d'autres supports de connectivité afin d'appuyer et de faciliter le développement durable des villes et communautés intelligentes et durables dans les pays en développement.  3) Exécution de projets pilotes concernant différents aspects du développement des villes et communautés intelligentes (éducation, soins de santé, tourisme, transports, énergie, sécurité, environnement, etc.).  4) Système de notation et d'indicateurs fondamentaux de performance pour les villes et communautés intelligentes.  5) Poursuite de l'organisation de cours, de séances de formation et de séminaires sur des questions relatives au développement des villes et communautés intelligentes et amélioration de la maîtrise des outils numériques pour les habitants, les entreprises et les autorités. |

Amériques

Après avoir examiné tous les documents et tenu compte de toutes les discussions, les participants à la RPM-AMS sont arrivés aux conclusions suivantes:

• Les participants à la RPM-AMS ont examiné le rapport du **Groupe de travail du GCDT sur les activités préparatoires en vue de la CMDT (GT-GCDT-Prep)**, salué toutes les innovations proposées jusqu'à présent et rappelé l'importance de l'implication de la jeunesse et de la participation des femmes sur un pied d'égalité à la CMDT.

• Les participants à la RPM-AMS ont examiné le rapport du **Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT (GT-GCDT-RDTP)** et souligné l'importance des résultats et des propositions qu'il contient, compte tenu de la participation renforcée de la région Amériques rendue possible par la CITEL.

• Les participants à la RPM-AMS ont examiné le rapport du **Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle (GT-GCDT-SOP)** et attiré l'attention sur l'importance de l'alignement des activités du BDT sur les objectifs de l'Union.

• Les participants à la RPM-AMS ont reconnu que les priorités régionales de l'UIT-D constituent un mécanisme efficace pour encourager la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des Objectifs de développement durable.

• Les participants à la RPM-AMS ont salué la publication du rapport "Tendances dans le domaine du numérique dans la région Amériques", qui fait partie de la nouvelle série de rapports du BDT.

• La RPM-AMS a lancé le Réseau de femmes (NoW) pour le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, qui facilite la participation des femmes à la CMDT-21)

• Les participants à la RPM-AMS ont salué la création du Groupe pour la jeunesse GC-AMS, qui pourrait être utilisé pour assurer la mobilisation importante, l'autonomisation et la participation des jeunes aux travaux de l'UIT.

• Les participants à la RPM-AMS ont approuvé quatre priorités régionales pour la région Amériques pour la période 2022-2025) Ces priorités régionales seront soumises à la réunion du Comité exécutif permanent de la CITEL, qui se déroulera en ligne du 1er au 3 décembre 2021, pour observations et traitement ultérieur en vue de leur soumission à la CMDT-21 en tant que proposition interaméricaine commune. Le texte des priorités régionales approuvées est le suivant:

|  |
| --- |
| **AMS1:** Déploiement d'infrastructures de télécommunication/TIC modernes, résilientes, sécurisées et durables |
| Résultats attendus:  1) Fournir une assistance à des fins d'élaboration, de financement et de mise en œuvre de plans relatifs au large bande et de réseaux résilients aux niveaux national, régional et sous-régional, y compris un appui aux réseaux communautaires, en accordant une attention particulière aux communautés autochtones, aux zones mal desservies et non desservies, aux aires protégées et aux populations vulnérables, en tenant compte de solutions de connectivité innovantes pouvant être déployées et gérées à l'échelle locale, notamment de l'accès au spectre et aux réseaux à haut débit.  2) Fournir une assistance à des fins d'élaboration, de financement et de mise en œuvre de plans nationaux pour les télécommunications d'urgence et les infrastructures de réseau.  3) Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC, notamment en menant des activités de renforcement des capacités et en contribuant à l'élaboration de stratégies nationales en matière de cybersécurité.  4) Utiliser efficacement les télécommunications/TIC durables pour atténuer les effets des changements climatiques et améliorer la viabilité environnementale.  5) Fournir une assistance à des fins d'élaboration de plans de gestion efficace du spectre, permettre un accès financièrement abordable aux équipements dorsaux, développer des points d'échange Internet (IXP) et utiliser convenablement le fonds pour le service universel. |

|  |
| --- |
| **AMS2:** Amélioration et intensification des programmes de maîtrise des outils et compétences numériques et d'inclusion numérique, en particulier ceux proposés aux populations vulnérables |
| Résultats attendus:  1) Soutenir le renforcement des capacités humaines grâce à des projets de renforcement des capacités nationaux, régionaux et sous-régionaux, tels que des programmes ou des ateliers de formation, pour échanger des avis spécialisés et des connaissances, ainsi que des données d'expériences nationales et internationales, pour mettre à disposition des compétences et des outils pratiques permettant de réduire les fractures numériques, y compris la fracture numérique entre les hommes et les femmes, afin de contribuer au développement de télécommunications/TIC durables, et favoriser ainsi la concurrence, les investissements et l'innovation.  2) Fournir une assistance diligente pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de projets et de programmes de maîtrise des outils et compétences numériques et d'inclusion numérique. |

|  |
| --- |
| **AMS3:** Appui efficace à la transformation numérique et aux écosystèmes d'innovation grâce à des projets de connectivité modulables, financés et durables |
| Résultats attendus:  1) Fournir une assistance aux fins de l'aménagement et de la mise en place d'infrastructures fondamentales et de services en ligne conçus pour un usage spécifique.  2) Renforcer les capacités et la coopération multi-parties prenantes pour favoriser et améliorer l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC, et appuyer ainsi la transformation numérique dans la région, en accordant une attention particulière à tous les pays en développement de la région, notamment les PMA, les PDSL et les PEID, et les communautés autochtones, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones et les communautés rurales, isolées, mal desservies ou non desservies.  3) Favoriser la participation active de la société civile, des institutions financières internationales, de partenaires du secteur privé, des établissements universitaires et d'autres acteurs pertinents. |

|  |
| --- |
| **AMS4:** Mise en place d'environnements politiques et réglementaires conduisant à connecter les personnes qui ne le sont pas encore grâce à des télécommunications/TIC accessibles et abordables qui favorisent la réalisation des ODD et le passage à une économie numérique |
| Résultats attendus:  1) Appuyer et favoriser les télécommunications/TIC durables dans tous les pays en développement de la région, notamment les PMA, les PDSL et les PEID ainsi que les zones protégées pour les communications d'urgence, et défendre, rétablir et favoriser une utilisation durable des écosystèmes terrestres.  2) Appuyer la mise en place d'un environnement politique et réglementaire propice et favoriser les investissements et l'innovation pour connecter les personnes qui ne le sont pas encore et atteindre les ODD.  3) Soutenir les États Membres dans la mise en œuvre de stratégies politiques et réglementaires pour connecter les personnes qui ne le sont pas encore, en mettant l'accent sur l'accessibilité financière, et soutenir les petits opérateurs et les réseaux communautaires.  4) Renforcer la communication avec tous les pays en développement de la région, notamment les PMA, les PDSL et les PEID, afin qu'ils participent davantage aux processus de l'UIT et bénéficient de financements et d'avis de spécialistes.  5) Appuyer l'inclusion financière numérique et favoriser la possibilité d'effectuer des transactions électroniques. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Par groupes vulnérables, on entend les personnes ayant des besoins particuliers, y compris les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. [↑](#footnote-ref-1)